

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

LIBRARY

10440/84 (Presse 189)

965th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 12 and 13 November 1984

President: Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walther FLORIAN
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Mrs Paola CAVIGLIASSO,
Deputy State Secretary,
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Mr Paddy HEGARTY
Minister of State,
Department of Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH
Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN
State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Paul DALSAGER
Member

WINE SECTOR

On the basis of a compromise proposal from the Presidency, the Council again discussed in depth the reform of the common organization of the market in wine.

It noted that since serious differences of opinion existed between the delegations principally concerned, no agreement was possible at this stage.

The Presidency will take the appropriate procedural decisions for further examination of the dossier.

STRUCTURAL POLICY

On the basis of a document prepared by the Presidency in co-operation with the Commission, the Council continued its discussion on improving the efficiency of agricultural structures. It noted that progress had been made on a number of points.

It instructed the Working Party of Senior Officials on Agricultural Structures to continue its proceedings on the matter on the basis of the guidelines given by the Council with a view to further progress on the dossier and to report back to it at its next meeting in December.

It also instructed the appropriate Council bodies to examine the financial implications of the proposals under discussion on the basis of the data supplied by the Commission.

FOOD AID

The Council heard a statement from the Commission representative on the immediate problems experienced in providing food aid to the famine victims in the African countries (particularly Ethiopia and the Sahel countries).

The Commission will shortly be supplying the Council with further details to enable it to define how the common agricultural policy might help food aid policy to be better applied.

Finally, the Council noted with satisfaction the emergency measures the Commission had taken to assist the countries most affected by famine. It also approved the initiative taken by a number of professional organizations in the Member States to make direct contributions from their own funds to the aid operations.

The Council agreed to continue its proceedings on the agricultural aspects of the dossier at its meeting in December 1984 on the basis of documents promised by the Commission.

OILS AND FATS

Pending the Opinion of the European Parliament, the Council took a favourable attitude to the proposal for an amendment to Article 4 of basic Regulation No 136/66/EEC on the common organization of the market in oils and fats. ⁽¹⁾

The Council consequently agreed to take a final decision on this Regulation as soon as the European Parliament's Opinion was received and once the text had been finalized in the official languages of the Communities.

SHEEPMEAT AND GOATMEAT SECTOR

The Council discussed the problem of extending the ewe premium arrangements to the production of goatmeat.

It instructed the Special Committee on Agriculture to expedite its examination of the question in the light of the various suggestions made by the Council and to report back at a future meeting.

⁽¹⁾ See Press Release 9905/84 (Presse 169) of 22 and 23 October 1984.

VETERINARY QUESTIONS

The Council discussed the question of the uniform covering of inspection costs in the veterinary sector.

Following its discussions the Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to continue examining the question so as to report back to it at its next meeting.

MILK SECTOR

The Council discussed in depth the results to date of implementing the superlevy system in the milk products sector.

Following these discussions, it noted that although some positive results had already been achieved, several Member States had experienced considerable technical difficulty in implementing the system. As a result, a large majority of delegations within the Council asked the Commission, in view of this situation, to make the necessary arrangements to postpone until 15 February 1985 the levy of the advances due for the period 2 April to 31 December 1984.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 591/79 laying down general rules concerning the production refund for olive oils used in the manufacture of certain preserved foods. The purpose of the Regulation is to extend the scope of the production refunds arrangements in this sector and to improve the system for calculating the level of these refunds.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 1207/84 introducing provisions to support the incomes of small-scale milk producers during the 1984/1985 and 1985/1986 milk years,
- determining the Community scale for grading pig carcasses.

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending for the sixth time Regulation (EEC) No 320/84 (1984 TACs and quotas). This amendment increases the TACs and quotas for sole in Divisions VII d and VII e and increases the TAC for cod within the region of Saint Pierre and Miquelon from 7 940 t to 8 500 t.

Bruxelles, le 9 novembre 1984
Note BIO(84)416 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

433

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE DES 12-13 NOVEMBRE 1984
(M. Vasey)

Le Conseil debutera ce lundi 12 novembre a 15H00, sous la
presidence de M. Austin DEASY, Ministre de l'Agriculture de
l'Irlande.

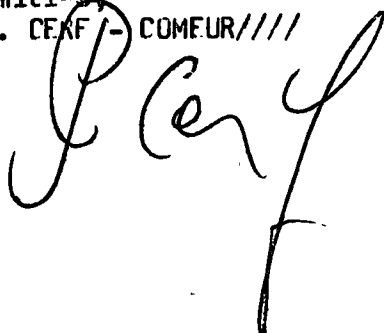
Les travaux de cette session seront consacres a l'examen des
questions suivantes :

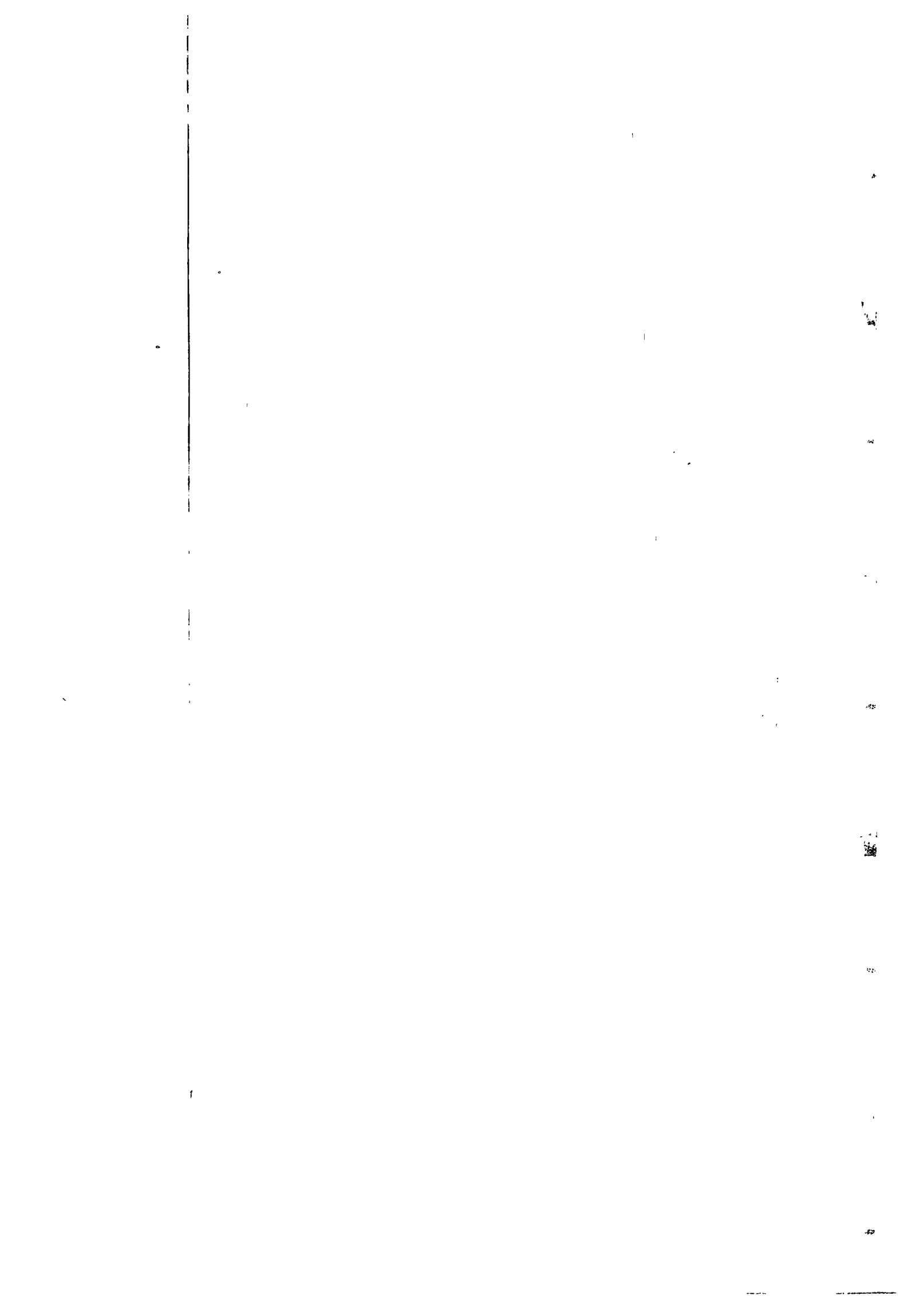
- Problemes du marche viti-vinicole;
- Amelioration de l'efficacite des structures de l'agriculture;
- Aide alimentaire dans le contexte de la PAC;
- Modification de l'aide a la consommation de l'huile d'olive
en cours de campagne;
- Extension du regime d'aide a la brebis aux caprins;
- Questions veterinaires :
 - . financement des inspections et controles sanitaires des
viandes;
 - . mise en oeuvre des decisions des 18 et 19 juin 1984.

A suivre

Amities

P. CERF - COMEUR////





Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles, le 12 novembre 1984

Note BIO(84)416 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Vin :

La Présidence a annoncé le dépôt d'un projet de compromis, qui
devrait être discuté dans la soirée.

Renouvellement de la politique des structures

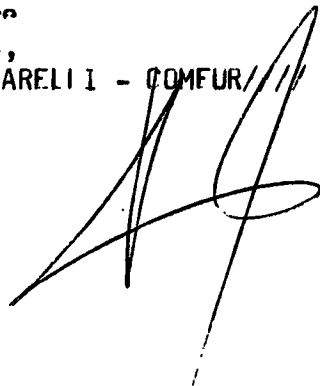
La Présidence a présenté un compromis global, élaboré avec l'aide de
la Commission, et qui couvre tous les points contentieux (sauf la
protection de l'environnement qui a fait l'objet d'un examen en marge du
Conseil). Pratiquement toutes les délégations ont reconnu la qualité du
travail effectué, mais elles n'ont pas pour autant levé leurs réserves
respectives, se contentant de rappeler la justification des positions
existantes.

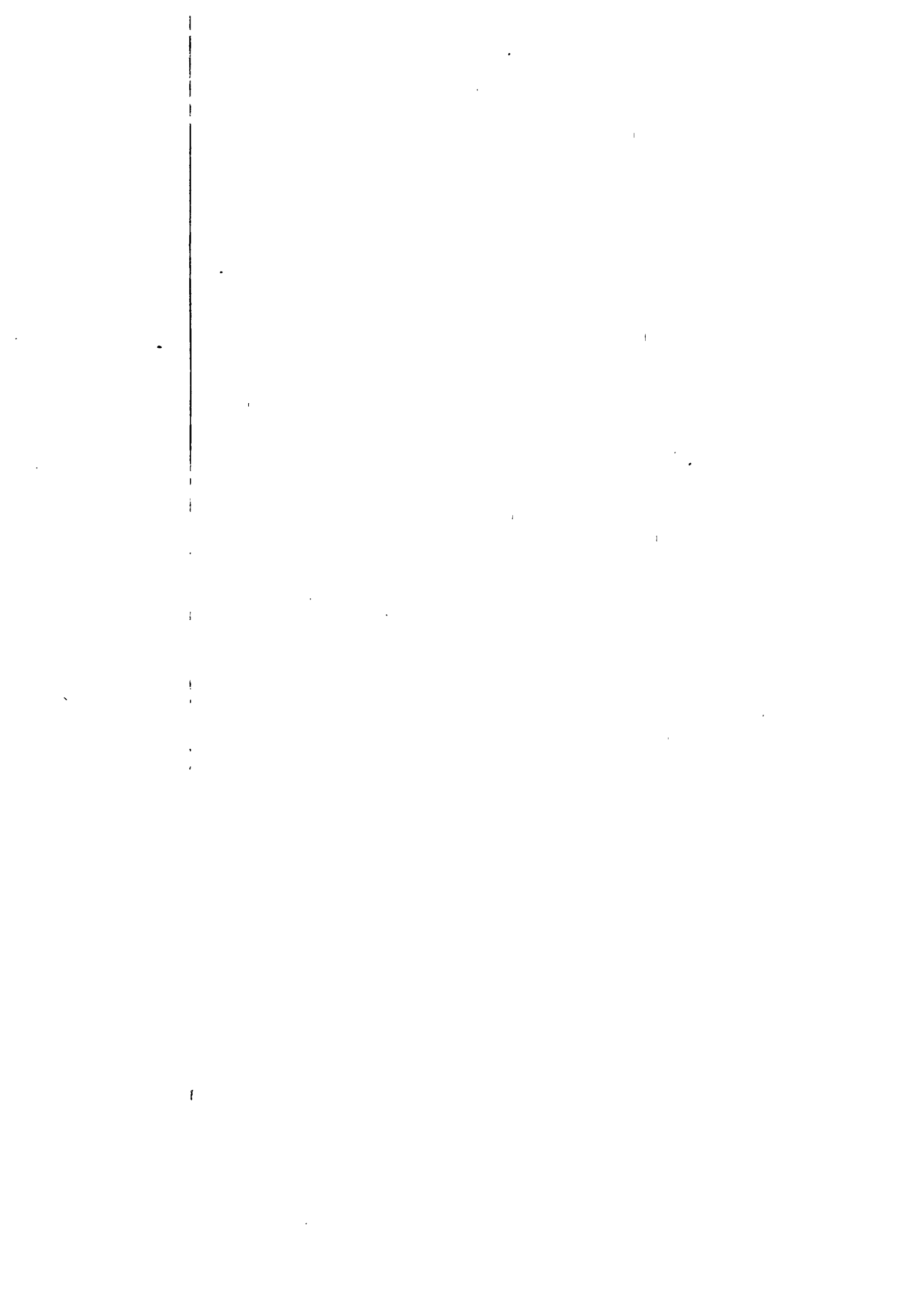
En effet, il était clair qu'aucune décision n'est possible à cette
session du Conseil avant un examen approfondi des implications
financières. À ce sujet, la Commission a fait circuler en séance de
nouvelles estimations pour le coût de l'action commune envisagée, à
savoir 1.865 mio ECU pour la période 1986-1990 sur la base des
estimations fournies par les États membres (ce chiffre ne tient pas
compte des PIM, ni de la poursuite des actions existantes, ni des
mesures structurelles proposées dans le secteur du vin). Comme on le
sait, la Commission compte soumettre une proposition formelle au Conseil
à temps pour permettre une décision globale sur le dossier structures
en décembre (voir BIU(84)418).

À suivre

Amitiés,

M. SANTARELLI - COMEUR/11 19H30'







Bruxelles, le 14 novembre 1984

Note Bio (84) 416 (suite 3) aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Conseil Agricole des 11/12 novembre 1984 (A. te Pass)

Intervention de M. Pisani

Au mois de juin dernier M. Pisani avait informé le Conseil Agricole, d'une part, des nouvelles dispositions convenues entre la CEE et les Etats ACP concernant le concept des produits agricoles disponibles à inscrire dans la Convention de Lomé III et, d'autre part, du souci de la Commission d'apprécier mieux les relations entre la politique de l'aide alimentaire et la PAC.

A ce sujet, M. Pisani avait annoncé que la Commission allait procéder à une étude comparative du rapport efficacité - coût des différents produits mis à la disposition par la CEE au titre des actions d'aide alimentaire.

À la demande du Conseil, M. Pisani a fait le point sur l'état de cette étude en commençant par le problème de la famine qui sevit actuellement en Afrique sahélienne. Il a confirmé les craintes de chacun que cette situation s'avère durable et devra probablement s'aggraver du fait de la dégradation de l'environnement, d'où toute l'importance que la Commission attache à la lutte contre la désertification. Dans l'immediat la CEE a procédé récemment à des aides d'urgence importantes. Toutefois, les problèmes de l'absorption de l'aide nécessitent que, d'une part une partie de l'aide devra être effectuée aux moyens de transport et de distribution et, d'autre part, une coordination très stricte entre la Commission, les Etats membres et les autres donateurs.

En face de cette situation dramatique, la PAC risque de "produire" encore des excédents, mais cette possibilité d'exportation ne doit pas être un argument pour maintenir les excédents.

En ce qui concerne l'étude, une première évaluation permet de constater que le procès contre les produits laitiers est non-justifié. Par ailleurs, l'aide alimentaire n'a jusqu'à présent été appréciée qu'en termes budgétaires. Pourtant, une analyse du coût comparé en termes économiques vrais, par opposition à un prix mondial suppose, c.a.d. que l'on suppose qu'il y ait un débouché sur le marché mondial, devrait tenir compte notamment des coûts de stockage et même de la dégradation des produits. Une telle analyse n'est pas nécessairement une mise en cause de la PAC, mais certainement de sa gestion.

Ensuite, il y a des categories de besoins que la CEE n'a jamais pris en compte. a savoir les cas d'urgence ou les produits d'aide alimentaire classiques ne peuvent pas etre utilises. Il faut pour cela des aliments complets directement consommables. M. Pisani a pose la question s'il ne faut pas prévoir des stocks de ces aliments pour pouvoir faire face a ces cas d'urgence.

Cette annee la Communauté a produit des excédents de cereales considerables, mais de nouveau l'augmentation du volume de l'aide alimentaire est limitee par le plafond budgetaire. M. Pisani a fait au travers du Conseil agricole, un appel a la profession agricole pour qu'elle mobilise un ou deux pro mille de sa production gratuitement. Partant du constat que les couts de transport et de distribution doublent ou dépassent la valeur initiale des produits, la CEE pourrait doubler son aide en volume si la profession repondait positivement a cet appel.

La reaction des ministres a ete assez nuancee, bien que certains et notamment le Royaume-Uni ont informe le Conseil qu'une telle mobilisation est en cours mais les ministres ont surtout ete inquiets de la competence en cette matiere qu'ils estiment revenir au Conseil developpement.

A cela M. Pisani a repondu :

1. L'ome III prévoit un volet sur les produits agricoles disponibles; il appartient au Conseil agricole de definir et d'elaborer ce concept car celui-ci met en cause le concept de la securite alimentaire des pays en voie de developpement par rapport a la PAC.
2. La question des couts de stockage et autres a prendre en consideration dans une analyse du cout de l'aide alimentaire mettra en cause la gestion de la PAC.
3. Compte tenu du deficit structurel des pays en voie de developpement la vision d'une politique a long terme appartient egalement au Conseil agricole, surtout en considerant l'opinion publique pour laquelle la famine n'est pas conciliable avec les excédents.

En ce qui concerne les resultats de l'etude en cours M. Pisani a annonce que celle-ci sera soumise au Conseil d'ici la fin de ce mois.

Amities
M. SANTARELLI

COMEUR ////

Bruxelles, le 13 novembre 1984
Note BIO(84)416 (suite 4) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Huile d'olive :

Le Conseil a marqué son accord de principe sur la modification de l'article 4 du règlement 136/66 pour permettre à la Commission de modifier, selon la procédure du Comité de Gestion, le prix représentatif de marche et partant de l'aide à la consommation de l'huile d'olive en cas de modification sensible au cours de la campagne des éléments pris en considération lors de la fixation initiale du prix représentatif. L'adoption formelle du nouveau texte interviendra après que le Parlement aura rendu son avis.

Viandes ovine et caprine

Le Conseil a examiné la proposition de la Commission d'étendre à la viande caprine, en Italie et en Grèce seulement, le bénéfice du régime des primes aux brebis (voir document COM(84)184 final du 29 mars).

Cette proposition est soutenue par les délégations hellénique et italienne, mais fait l'objet de réserves de la part des autres délégations en raison notamment de son coût budgétaire, de ses implications pour le marché des produits laitiers et de la base de calcul de la prime.

Le ministre grec a rappelé l'importance du secteur caprin dans son pays où l'élevage des chèvres est généralement associé à celui des ovins, et a demandé la fin de la discrimination actuelle dont ferait l'objet ce secteur. Les délégations grecque et italienne ont souligné le coût très modeste de cette proposition.

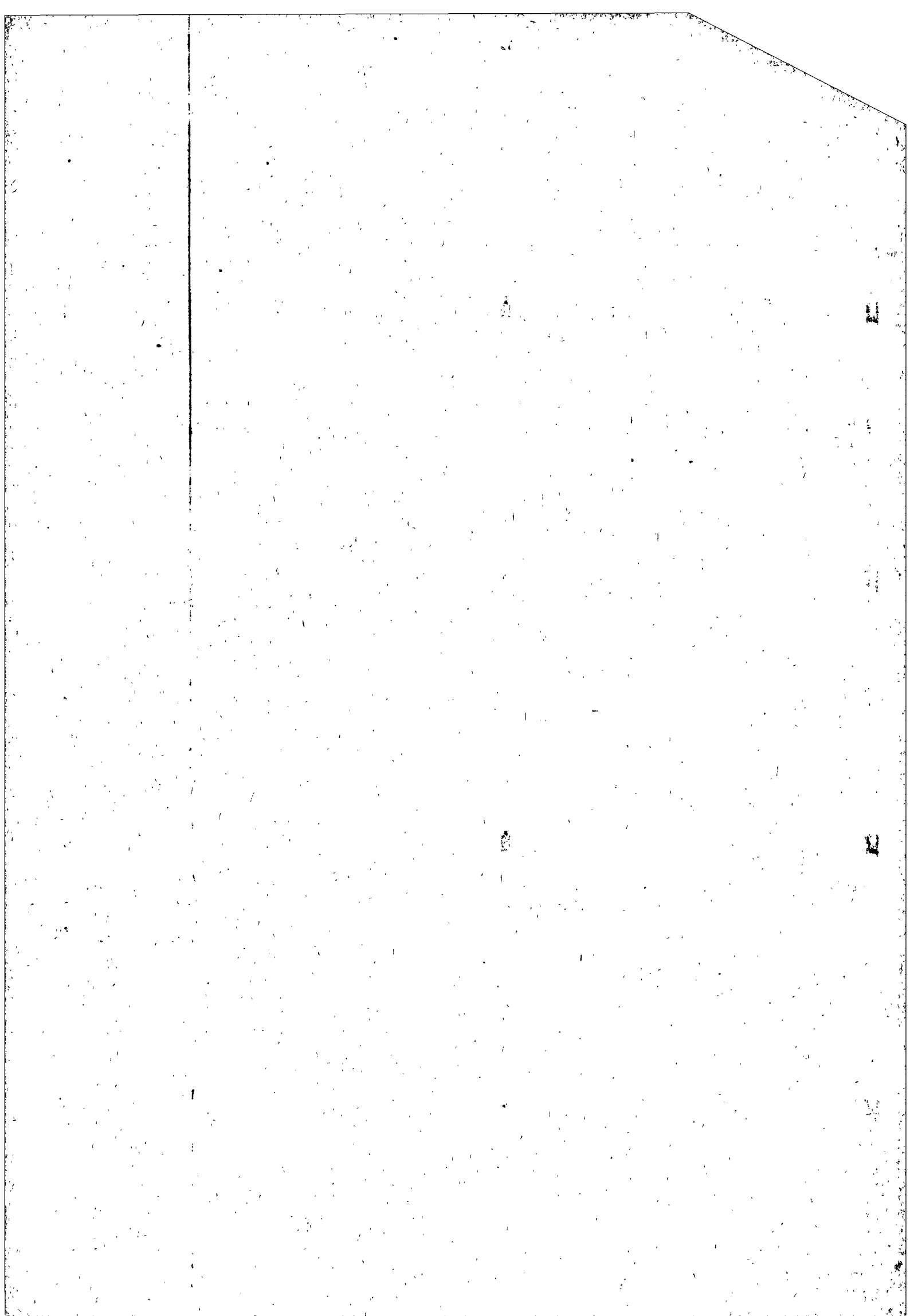
Le CSA a été chargé d'approfondir l'examen du dossier.

A suivre

Amitiés

M. SANTARELLI / COMEUF ////





Bruxelles, le 14 novembre 1984
Note BIO(84)416 (suite 5 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Vin (conclusion)

Le President Deasy va faire rapport sur les resultats du Conseil agricole au President du Conseil Affaires Etrangeres, qui, sans doute, transmettra le dossier au Conseil Europeen de Dublin. Le President rappelle que le Conseil Europeen de Fontainebleau avait charge le Conseil agricole d'entreprendre une revision de l'OCM du vin, revision qui ne saurait se limiter aux seules modalites d'application de l'article 41 existant, mais devrait comprendre notamment l'application d'un seuil de garantie et l'enrichissement. Sur ces deux points, il a constate que les Etats membres n'ont pas fait preuve d'une volonte politique d'aboutir.

Le Groupe a haut niveau sur le vin s'est reuni mardi matin pour examiner la possibilite d'une application regionalisee de la distillation obligatoire.

Les discussions ont permis de clarifier les problemes, mais n'ont pas apporte de progres. La delegation italienne a fait valoir qu'elle ne peut accepter une obligation contraignante de faire distiller une quantite determinee, ni au niveau national, ni au niveau regional. Elle ne peut pas accepter non plus que certains Etats membres, ou leurs producteurs soient penalises si certains producteurs ne respectent pas leurs obligations.

D'autres delegations continuent de penser qu'il faudrait des garanties pour que les quantites necessaires soient effectivement distillees. A cet egard, elles font valoir que la simple exclusion des producteurs, n'ayant pas respecte leurs obligations, du benefice du regime de soutien ne constitue pas une sanction suffisante. puisqu'ils peuvent ecouler leur production normalement sur le marche.

Questions sanitaires :

Le dossier a ete renvoye au COREPER en vue de preparer la session de decembre.

Points divers :

a) Lait

M. Dalsager a rendu compte des progres realises en matiere de mise en oeuvre du regime des super-prelevements. Les livraisons aux laiteries pour la periode avril-septembre ont baisse de 2,7% par rapport a 1983 (-5% pour le mois de septembre). La production de beurre a baisse de 8% et celle de la poudre de lait de 15,5%. Les livraisons aux laiteries ont toutefois depasse d'un million de tonnes les quantites de reference totales pour la periode en question. Des regimes d'aide a la cessation d'activite, deja introduits en RFA, France et RU, le seront egalement en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas.

En conclusion, M. Dalsager a donne l'assurance que la Commission assumera ses responsabilites concernant la mise en oeuvre effective du prelevement dans l'ensemble de la Communaute. Plusieurs delegations ont manifeste leurs preoccupations a ce sujet, notamment au cas ou le prelevement ne serait pas percu partout en meme temps.

En conclusion, le President a constate que le Conseil, dans sa grande majorite,, compte tenu des difficultes administratives dans certains Etats membres, souhaite voir reporter la date de versement du premier acompte. La Commission a pris note de la suggestion de la Presidence qui consisterait a reporter cette date du 15 novembre prochain au 15 fevrier 1985, etant entendu que ce premier acompte porterait alors sur les trois premiers trimestres d'application du prelevement supplementaire (avril-decembre 1984). Il va sans dire que la decision releve de la competence de la Commission selon la procedure du Comite de Gestion.

En ce qui concerne les differentes demandes tendant a modifier le reglement de base. M. Dalsager a indique que la Commission poursuit son examen des differents problemes souleves, mais qu'il ne peut a ce stade fournir aucune indication quant a des propositions eventuelles.

b) Viande bovine :

M. Rocard a fait etat de la situation critique des producteurs specialises de viande bovine en France, qui necessite des mesures d'aides nationales. Les aides envisagees n'etant pas compatibles avec le marche commun, la delegation francaise a demande l'autorisation du Conseil au titre de l'article 93 (3).

Il a ete convenu que le Conseil reviendra sur cette question lors de la prochaine session.

c) Horticulture :

M. Dalsager a indique que la Commission prendra prochainement une decision sur le nouveau tarif neerlandais pour le gaz naturel dans le secteur horticole au titre de l'article 93 du Traite.

d) Vin :

La delegation allemande a souleve la question d'une derogation pour permettre le sucre-mouillage, qui est lie au probleme de la desacidification.

e) Raisins secs :

La delegation hellenique a souleve la question de la politique de destockage.

f) GATT :

La delegation francaise a evoque les pourparlers au sein du Comite des produits agricoles du GATT, en soulignant la necessite d'une approche equilibree qui tient compte des subventions a l'exportation tant directes qu'indirectes. M. Villain a confirme que la Communaute est prete a tout mettre sur la table, sans privilegier une approche particuliere.

Amities,

M. SANTARELLI - COMEUR////

